KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Pereire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 39 pages
Référence : LG-172-69

KPMG

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Pereire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 5.7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 avril 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Saint-Germain-en-Laye, le 28 avril 2017

SEGESTE

Nicolas Miegeville
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements et provisions	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 364 403	2 410 733	953 670	941 714
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**3 371 819**	**2 418 149**	**953 670**	941 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	512 397	389 513	122 884	132 754
Autres immobilisations corporelles	473 691	383 287	90 404	106 769
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**986 088**	**772 801**	**213 288**	**239 523**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330	171 330		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 422		48 422	42 813
TOTAL immobilisations financières :	**219 752**	**171 330**	**48 422**	**42 813**
ACTIF IMMOBILISÉ	**4 577 659**	**3 362 279**	**1 215 380**	**1 224 050**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	861 269	861 269		
Stocks d'en-cours de production de biens	254 676	133 431	121 245	253 616
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	115 361	102 372	12 989	50 236
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**1 231 306**	**1 097 072**	**134 234**	**303 852**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	427 702		427 702	314 315
Autres créances	14 860 455	250 000	14 610 455	7 128 381
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**15 288 157**	**250 000**	**15 038 157**	**7 442 696**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 001 848		10 001 848	16 010 612
Disponibilités	9 762 804		9 762 804	5 662 631
Charges constatées d'avance	1 180 565		1 180 565	1 171 145
TOTAL disponibilités et divers :	**20 945 217**		**20 945 217**	**22 844 388**
ACTIF CIRCULANT	**37 464 680**	**1 347 072**	**36 117 608**	**30 590 936**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				33 914

Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	68 155		68 155	67 372
TOTAL GÉNÉRAL	**42 110 493**	**4 709 351**	**37 401 142**	**31 916 272**

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) **31/12/2016**	Net (N-1) **31/12/2015**
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 385 725	385 725	350 060
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	163 894 544	110 673 775
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(129 614 141)	(103 135 710)
Résultat de l'exercice	(27 270 721)	(26 478 431)
TOTAL situation nette :	**7 395 408**	**(18 590 306)**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**7 395 408**	**(18 590 306)**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	9 331 391	9 331 391
AUTRES FONDS PROPRES	**9 331 391**	**9 331 391**
Provisions pour risques	137 455	67 372
Provisions pour charges	151 106	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**288 561**	**67 372**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		23 356 063
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 254	150 438
Emprunts et dettes financières divers	14 086	14 086
TOTAL dettes financières :	**22 340**	**23 520 588**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 628 686	13 829 211
Dettes fiscales et sociales	3 461 796	3 336 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 894	181 935
TOTAL dettes diverses :	**20 097 375**	**17 347 683**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**20 119 715**	**40 868 271**
Ecarts de conversion passif	266 068	239 545
TOTAL GÉNÉRAL	**37 401 142**	**31 916 272**

Compte de Résultat	Période du	01/01/16	au	31/12/16

RUBRIQUES		**Net (N) 31/12/2016**	**Net (N-1) 31/12/2015**
Ventes de marchandises		1 453 794	2 160 348
Production vendue de services		211 096	108 711
Chiffres d'affaires nets		**1 664 891**	**2 269 058**
Production stockée		(50 952)	(225 302)
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		500	92 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		121 453	668 602
Autres produits		3 502	11 873
PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 739 394**	**2 816 231**
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises et droits de douane			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement		285 501	25 757
Variation de stock matières premières et approvisionnement		(296 352)	939
Autres achats et charges externes		27 793 206	23 571 102
TOTAL charges externes :		**27 782 354**	**23 597 798**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		174 148	162 215
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements		6 851 169	6 770 118
Charges sociales		2 829 172	2 842 227
TOTAL charges de personnel :		**9 680 341**	**9 612 345**
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		537 916	353 371
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		458 243	88 710
Dotations aux provisions pour risques et charges		220 406	9 937
TOTAL dotations d'exploitation :		**1 216 565**	**452 018**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		45 639	12 267
CHARGES D'EXPLOITATION		**38 899 048**	**33 836 643**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(37 159 655)**	**(31 020 413)**
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		2 995 093	333 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		67 372	77 433
Différences positives de change		62 152	85 420
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		3 124 617	**495 853**

CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	102 069	77 658
Intérêts et charges assimilées	377 783	943 863
Différences négatives de change	66 661	130 720
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	546 512	**1 152 241**
RÉSULTAT FINANCIER	**2 578 105**	**(656 388)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(34 581 550)**	**(31 676 801)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	666 323	318 424
Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	666 323	**333 424**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	254 148	620 851
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	254 148	**620 851**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**412 174**	**(287 427)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(6 898 655)	(5 485 797)
TOTAL DES PRODUITS	**5 530 333**	**3 645 507**
TOTAL DES CHARGES	**32 801 054**	**30 123 938**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(27 270 721)**	**(26 478 431)**

ANNEXE COMPTES SOCIAUX

Sommaire

1 Historique et présentation 140
2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes 140
2.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE 140
2.2 LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE 140
3 Faits caractéristiques de la période 141
4 Evènements post clôture 144
5 Principes, règles et méthodes comptables 146
5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 146
5.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES, TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 146
5.3 STOCKS 146
5.4 CREANCES ET DETTES 146
5.5 OPERATIONS EN DEVISES 147
5.6 PROVISIONS 147
5.7 AIDES PUBLIQUES 147
6 Informations relatives au bilan 147
6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 147
6.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES 148
6.3 STOCKS 148
6.4 AUTRES CREANCES 148
6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche 149
6.5 CREANCES CLIENTS 149
6.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 149
6.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 149
6.8 CHARGES A ETALER 149
6.9 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR 149
6.10 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 150
6.11 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES 150
6.12 CAPITAUX PROPRES 151
6.12.1 Capital social 151
6.12.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres : 152
6.12.3 Augmentations de capital 152
6.13 AVANCES CONDITIONNEES (AUTRES FONDS PROPRES) 154
6.14 PROVISIONS 155
6.14.1 Provisions pour litiges 155
6.14.2 Provisions pour impôts 155
6.15 DETAIL DES CHARGES A PAYER 155
7 Informations sur le compte de résultat 156
7.1 DETAILS DES CHARGES 156
7.2 DETAILS DES PRODUITS 156
7.3 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL 156
8 Autres Informations 156
8.1 EFFECTIFS 156
8.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL 157
8.3 AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS 157
8.4 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS 157
8.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES 157
8.6 CONSOLIDATION 158
8.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 158
8.8 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 158
8.9 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 158
8.10 INFORMATIONS SUR LES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES 158
8.11 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS 159
8.12 BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS 159

8.13 PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE 164
8.14 PLAN DES ACTIONS DE PREFERENCE 167
8.15 ACTIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS 167

1 Historique et présentation

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Total
Augmentation de capital	+ 315	+ 7	+ 7	0	21	36	+ 386
Augmentation de la prime d'émission	+ 67 823	+ 7 670	+ 9 835	+ 58	+ 25 288	+ 53 221	+163 895
TOTAL	+ 68 138	+ 7 677	+ 9 842	+ 58	+ 25 309	+ 53 257	+164 281
Crédit d'impôt recherche	18 391	2 810	4 715	4 124	5 486	6 890	42 416
Perte de l'exercice	62 447	10 659	14 255	15 774	26 478	27 270	156 883
Frais de recherche sous-traités	43 665	6 869	10 352	12 339	21 121	25 291	119 637
Frais de personnel	29 871	6 160	7 182	7 855	9 612	9 680	70 360

2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie…).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 6 890 k€ au titre de l'année 2016.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

3 Faits caractéristiques de la période

Résultats d'études cliniques

- Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

L'étude AB10015 de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA) a été positive sur son critère d'évaluation principal prédéfini et a confirmé l'analyse intérimaire. Conformément au protocole de l'étude, l'analyse finale a été réalisée sur 394 patients traités pendant 48 semaines et répartis dans l'un des trois bras de traitement différents: masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour, masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour, et placebo, avec dans chaque bras le riluzole comme traitement associé.
Le critère d'évaluation principal était basé sur l'évolution du score fonctionnel de la Sclérose Latérale Amyotrophique (ALSFRS-R) après 48 semaines de traitement.
Cette étude prévoyait une analyse intérimaire une fois que 191 patients (50% de la population de l'étude) avaient atteint 48 semaines de traitement.
Cette analyse intérimaire a été un succès et de ce fait AB Science a déposé un dossier d'enregistrement auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. La procédure d'examen du dossier a démarré le 12 septembre 2016. La décision de l'EMA d'enregistrer le masitinib dans la SLA devrait être connue au cours du quatrième trimestre 2017.
Les données complètes d'efficacité et de tolérance seront présentées à la réunion annuelle de l'European Network for the Cure of ALS (ENCALS), à Ljubljana en Slovénie (18-20 mai 2017).

- La mastocytose systémique sévère

L'étude de phase 3 du masitinib dans la mastocytose systémique sévère a été positive et a montré la supériorité du masitinib par rapport aux traitements symptomatiques utilisés à l'optimal tant sur la base du critère principal que des critères secondaires.
Cette étude de phase 3 randomisée a comparé l'efficacité du masitinib associé au traitement symptomatique à l'optimal par rapport au placebo associé au traitement symptomatique à l'optimal, dans le traitement de la mastocytose systémique sévère chez l'adulte avec ou sans mutation D816 V du c-Kit. Les résultats de l'étude ont montré la supériorité du masitinib à la dose de 6 mg/kg/jour au comparateur. La supériorité a été mesurée par le taux de réponse cumulée à 75% sur les handicaps de prurit ou de bouffée de chaleur ou de dépression ou d'asthénie (désignée comme «Réponse-4H75%»). La réponse-75%4H était de 18,7% pour le masitinib contre 7,4% pour le placebo (p=0,0076, Odd ratio=3.63) dans la population mITT (population en intention de traiter modifiée, critère d'analyse primaire). La réponse-75%4H était de 18,7% pour le masitinib contre 7,6% pour le placebo (p=0,0102, Odd ratio=3.28) dans la population évaluable selon le protocole (analyse de sensibilité). Le succès de l'analyse primaire a été confirmé par l'ensemble des analyses secondaires.
Ces résultats ont été présentés au congrès annuel 2016 de l'Association Européenne d'Hématologie (EHA).
Sur la base des résultats de l'analyse primaire et de l'ensemble des analyses secondaires, AB Science a déposé un dossier d'enregistrement auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la mastocytose systémique sévère réfractaire aux traitements symptomatiques administrés à l'optimal chez l'adulte. La procédure d'examen du dossier a démarré le 26 avril 2016. La décision de l'EMA sera connue au mois de mai 2017. Le masitinib est le premier médicament à être évalué dans cette indication.

- Au 31 décembre 2016, l'état d'avancement du développement clinique du masitinib est le suivant :

Domaine thérapeutique	Indication	Etude	Statut
Oncologie / Hématologie	GIST en 1ère ligne de traitement	Phase 3	En cours
	GIST en 2ème ligne de traitement	Phase 3	En cours
	Mélanome métastatique avec c-KIT JM	Phase 3	En cours
	Cancer du pancréas	Phase 3	En cours
	Cancer colorectal métastatique en rechute	Phase 3	En cours
	Cancer de la prostate métastatique en 1ère ligne	Phase 3	En cours
	Cancer de l'ovaire métastatique en rechute	Phase 3	En cours
	Lymphome périphérique à cellules T en rechute	Phase 3	En cours
Maladies inflammatoires et neuro-dégénératives	Asthme persistant sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux	Phase 3	Recrutement terminé
	Asthme persistant sévère non contrôlé par les corticostéroïdes inhalés et avec un niveau élevé d'éosinophilie	Phase 3	En cours
	Maladie d'Alzheimer	Phase 3	En cours
	Formes progressives de la sclérose en plaques	Phase 3	En cours
	Sclérose latérale amyotrophique	Phase 3	Etude terminée

Autres évènements

- Ligne de financement en capital – Equity line :

AB Science dispose de deux lignes de financement conclues avec la Société Générale et le Crédit Agricole.

✓ Avec la Société Générale :

Le Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) mis en place avec la Société Générale le 30 juillet 2014 permet à la Société de réaliser des augmentations de capital successives dans la limite de 3 200 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fait ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Société Générale, qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.
Au cours de l'année 2016, AB Science a utilisé quatre fois ce Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) et a procédé à des augmentations des capitaux propres d'un montant total de 20 655 463 euros nets des commissions de tirage (dont 16 381,83 euros de capital social) par l'émission de 1 638 183 actions nouvelles.
Le solde des actions nouvelles pouvant être potentiellement émises, en cas de nouvelle utilisation du PACEO avec la Société Générale s'établit à 103 317 au 31 décembre 2016.

✓ Avec le Crédit Agricole :

AB Science a conclu une ligne de capital - Equity Line avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB"), autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015.
Selon les termes de la convention, Crédit Agricole CIB s'est engagé à souscrire des actions nouvelles pour une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 340 000 actions.
Pour chaque tirage, le prix de souscription est calculé par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours côtés de l'action lors des trois séances de cotation précédant la date effective de souscription, diminuée d'une décote maximale de 5% en fonction de la taille du tirage. Les actions nouvelles seront cédées par la suite sur le marché ou hors marché par Crédit Agricole CIB.
AB Science n'a aucune obligation minimale de tirage, et utilisera cette ligne de financement à sa seule discrétion si les conditions de marchés sont favorables et telles que son utilisation soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.
Aucun tirage n'a eu lieu en 2016.

- Obligations convertibles :

L'emprunt obligataire remboursable ou convertible en actions ordinaires, d'un montant nominal initial de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), dont 15 obligations avaient déjà été converties en actions le 4 septembre 2015, a été converti pour son solde en actions le 18 avril 2016.
566.695 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été émises pour un montant de 8 500 425 euros.

L'emprunt obligataire remboursable ou convertible en actions ordinaires, d'un montant nominal initial de 12 508 232 euros (65 obligations de valeur nominale moyenne de 192 434,34 euros), dont 1 obligation avait déjà été convertie en actions le 29 octobre 2015, a été converti en totalité en actions le 15 décembre 2016 pour un montant de 12 362 770 euros.
525 406 actions de préférence (catégorie C) et différentes catégories de bons de souscriptions d'actions ont ainsi été créées.

Au 31 décembre 2016, le solde des emprunts obligataires remboursables ou convertibles en actions ordinaires est donc nul.

- Placement privé :

AB Science a réalisé avec succès le 21 avril 2016 un placement privé de 12 millions d'euros auprès de RA Capital Management. 764 820 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) ont ainsi été émises au prix de 15,69 euros après une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédent la date de fixation du prix, soit 17,43 euros. Chaque ABSA est composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA pourront permettre la souscription de 191 205 actions nouvelles supplémentaires au prix de 15,69 euros après la décote de 10%. La valeur théorique du BSA est équivalente à une décote supplémentaire de 5,2%.
Les BSA sont exerçables pendant deux années à compter de leur émission. Ils ne sont pas cotés sur Euronext Paris. Si l'ensemble des BSA est exercé, la Société lèvera un produit brut supplémentaire d'environ trois millions d'euros.

- Autres opérations sur les valeurs mobilières :

Au cours de l'année 2016 :

- 110 640 stocks options ont été attribués
- 346 000 bons de souscriptions d'actions ont été alloués et 14 000 ont été souscrits en 2016.
- 33 751 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro ont été attribuées

- Enquête AMF :

Suite à une enquête AMF, la société a été condamnée, par décision de la Commission des sanctions de l'AMF en date du 28 juin 2016 à une amende de 200 000 euros.

Pour rappel, cette enquête portait d'une part sur la possible violation des dispositions de l'article 632-1 du règlement général de l'AMF du fait des communiqués de presse publiés début novembre 2013 relatifs au passage de la phase 2 à la phase 3 des études cliniques menées (i) sur la sclérose latérale amyotrophique et (ii) sur la mastocytose. A l'issue de l'enquête, la Commission des sanctions de l'AMF conclue qu'il n'y a pas eu de la part d'AB Science manquement aux dispositions de l'article 632-1 du règlement général de l'AMF.
L'enquête portait également sur le possible manquement à l'obligation de communiquer une information privilégiée au moment de l'augmentation de capital par l'émission de 256.000 actions nouvelles dans le cadre de son programme d'equity line deux semaines avant la délibération du Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence Européenne des Médicaments sur l'autorisation de mise sur le marché conditionnelle du masitinib dans le traitement du GIST. Sur ce point, L'AMF a considéré qu'un vote négatif du CHMP était suffisamment probable pour que l'avis négatif des rapporteurs du CHMP connu à l'issue de la présentation orale un mois avant ce vote constitue une information privilégiée. L'AMF a néanmoins noté que les rapporteurs avaient dans le mois précédant le vote du CHMP changé d'opinion et qu'ils considéraient en dernier avis que l'étude était un succès et qu'il subsistait par conséquent un aléa sur le vote.

- Autres informations :

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

4 Evènements post clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

Résultats d'études cliniques

- Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

L'étude AB10015 de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA) est positive sur son critère d'évaluation principal prédéfini et confirme l'analyse intérimaire. Conformément au protocole de l'étude, l'analyse finale a été réalisée sur 394 patients traités pendant 48 semaines et répartis dans l'un des trois bras de traitement différents: masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour, masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour, et placebo, avec dans chaque bras le riluzole comme traitement associé.

Le critère d'évaluation principal était basé sur l'évolution du score fonctionnel de la Sclérose Latérale Amyotrophique (ALSFRS-R) après 48 semaines de traitement. Conformément aux recommandations de l'EMA, la survie sans progression (PFS) a été inclue comme principal critère d'évaluation secondaire pour l'enregistrement, la progression ayant été définie comme une détérioration du score ALSFRS-R de plus de 9 points ou la mort. Une analyse séquencée était prédéfinie afin de tester d'abord le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour contre placebo, puis le masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour contre placebo.

Pour le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour :

- L'analyse primaire sur l'évolution du score ALSFRS-R après 48 semaines de traitement (méthode mLOCF) est statistiquement significative avec une P-value de 0,014.
- Les tests de sensibilité sur l'analyse primaire ont consisté en deux modèles d'imputation en semaine 48 pour tout patient ayant interrompu le traitement avant la semaine 48. Ces analyses de sensibilité sont également statistiquement significatives avec une P-value de 0,015.
- La principale analyse secondaire sur la survie sans progression (PFS) sont également statistiquement significatives avec une P-value de 0,016.
- La qualité de vie mesurée par l'évolution du score ALSAQ est également statistiquement significative avec une P-value < 0,01.

Pour le masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour :

- On observe une tendance en faveur du masitinib par rapport au placebo sur l'évolution du score ALSFRS-R en semaine 48 (méthode mLOCF), de même que sur les deux modèles d'imputation (analyses de sensibilité), ainsi que sur la survie sans progression (analyse secondaire).
- L'évolution de la qualité de vie est favorable au masitinib, de façon statistiquement significative (p-value<0.01).

Les effets indésirables observés avec le masitinib dans l'étude AB10015 sont cohérents avec le profil de tolérance connu du produit. Il n'y a pas eu de nouvel événement lié à la tolérance du produit lors de l'analyse finale par rapport à l'analyse intérimaire.

Les données complètes d'efficacité et de tolérance seront présentées à la réunion annuelle de l'European Network for the Cure of ALS (ENCALS), à Ljubljana en Slovénie (18-20 mai 2017).

- Formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques

L'analyse de futilité à deux ans de l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées est positive.

L'étude de phase 3 en cours (AB07002) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques primaire progressive ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées. La durée du traitement est de 96

semaines. L'étude teste 2 doses de masitinib, une première dose à 4,5 mg/kg/jour et une seconde dose démarrant à 4,5mg/kg/jour puis augmentée à 6 mg/kg/jour, contre placebo (randomisation 2:1).
Le critère d'évaluation principal de l'étude est la variation sur une période de 96 semaines de traitement du score EDSS (Expanded Disability Status Scale), qui est un score utilisé pour quantifier l'invalidité liée à la sclérose en plaques et surveiller l'évolution du degré de handicap avec le temps.

Sur la base de ces résultats, le Comité Indépendant de Revue des Données a recommandé la poursuite de l'étude.

L'étude a recruté 600 patients évaluables, comme prévu au protocole. L'étude a donc terminé son recrutement.

La prochaine étape est l'analyse intérimaire qui aura lieu quand 50% des patients auront atteint 96 semaines de traitement. Cette analyse intérimaire est attendue au second trimestre 2018. Les résultats de l'analyse finale sont attendus au second trimestre 2019.

- Asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux

L'étude de phase 3 dans l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux a terminé son recrutement.

Cette étude de phase 3 (AB07015) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les présentant un asthme permanent sévère non contrôlé par des corticoïdes par voie orale. Le critère principal de l'étude est le taux d'exacerbations sévères de l'asthme sur la période d'exposition. La durée du traitement prévue au protocole est de 36 semaines. L'étude avait pour objectif de recruter environ 350 patients.

Les résultats finaux seront disponibles à la fin de l'année 2017.

Afin d'élargir sa franchise dans l'asthme, AB Science a initié une nouvelle étude (AB14001) de phase 3 dans l'asthme non contrôlé par les corticostéroïdes inhalés à forte dose et les bêta-agonistes à longue durée d'action (BALA) et présentant un taux d'éosinophiles élevés. L'étude a recruté ses premiers patients. Cette nouvelle indication étendue concerne une population de patients adultes plus importante qui s'élève à 1 500 000 cas aux Etats-Unis et en Europe.

Ligne de financement en capital – Equity line

Le 13 janvier 2017, AB Science a utilisé la ligne de capital - Equity Line mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB") et autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015. AB Science a procédé à l'émission de 520 091 actions nouvelles, au prix unitaire de 14,62 euros, soit un produit brut de 7,6 millions d'euros.

Augmentation de capital par placement privé

AB Science réalisé avec succès deux placements privés d'actions ordinaires nouvelles lui permettant de lever un produit brut de 34M€.

Un premier placement privé a été réalisé le 27 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 15M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, a donné lieu à l'émission de 982 962 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,26 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédent la date de fixation du prix, soit EUR 16,95.

Un second placement privé a été réalisé le 31 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 19M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès de fonds européens et américains investissant dans le secteur pharmaceutique ou biotechnologique (dont des actionnaires existants d'AB Science), a donné lieu à l'émission de 1.241.831 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,30 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport au cours de clôture de l'action AB Science au 30 mars 2017, soit EUR 17,01, et une décote de 9.68% par rapport à la

moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédent la date de fixation du prix, soit EUR 16.94.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

5 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

5.2 Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

5.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.
Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

I – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

II – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées,** les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

5.5 Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.
Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

5.6 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.7 Aides publiques

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.
Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.
Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.
Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

6 Informations relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Montants en Euros	VALEUR BRUTE 01/01/2016	+	-	VALEUR BRUTE 31/12/2016
INCORPORELLES	3 218 061	454 614	300 856	3 371 819
CORPORELLES	917 066	69 022		986 088
FINANCIERES	214 143	5 609		219 752
TOTAUX	**4 349 270**	**529 245**	**300 856**	**4 577 659**

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

- Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Montants en Euros	01/01/2016	+	-	31/12/2016
INCORPORELLES	2 276 347	442 658	300 856	2 418 149
CORPORELLES	677 543	95 258		772 801
TOTAUX	**2 953 890**	**537 916**	**300 856**	**3 190 950**

Détail des mouvements de la période :

Montants en euros	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	346 580	300 856
Amortissement des logiciels	96 079	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	44 853	
Amortissement du matériel de bureau et informatique	45 960	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	3 838	
Amortissement du mobilier de bureau	606	
TOTAL	**537 916**	**300 856**

6.2 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 220 K€ en valeur brute et 48 K€ en valeur nette se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 K€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.
- Autres immobilisations financières : 48 K€ relatifs aux dépôts de garantie versés.

6.3 Stocks

Les stocks s'élèvent à 134 K€ au 31 décembre 2016 contre 304 K€ au 31 décembre 2015 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2016	31.12.2015
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	121	254
Stocks de produits finis	13	50
Total stocks	134	304

6.4 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 14 860 K€ et un montant en valeur nette de 14 610 K€. Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et crédit impôt compétitivité 2016 pour 7 043 K€
- Crédit impôt recherche 2015 pour 5 486 K€ auquel se rajoute des intérêts moratoires pour 238 K€
- TVA pour 1 439 K€
- Compte courant avec la filiale américaine : montant brut pour 288 K€, montant net 38 K€. Le compte courant a été déprécié à hauteur de la situation nette négative de celle-ci, soit pour 250 K€.
- Fournisseurs débiteurs pour 303 K€
- Avances au personnel pour 35 K€

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2016, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en

déduction des charges du personnel pour un montant de 153 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2016 représente un montant total de 6 890 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	45
Dépenses de personnels chercheurs et techniciens	7 781
Dépenses de personnels jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	3 924
Prise et maintenance des brevets	375
Opérations confiées à des organismes de recherche	10 933
Subventions encaissées en 2016	90
Avances conditionnées reçues en 2016	0
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	**22 968**
Crédit impôt recherche	**6 890**

6.5 Créances clients

Les créances clients s'élève à 428 K€.
Le poste est relatif à la commercialisation du masitinib pour 428 K€.

6.6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2016, le montant des valeurs mobilières de placements est de 10 002 K€. Le portefeuille titre est composé de certificats de dépôts négociables pour 10 000 K€ (dont 2 K€ d'intérêts courus)

Il s'agit de placement sans risques.

6.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1 181 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

6.8 Charges à étaler

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire libéré en 2012 (72 K€). Suite à la conversion des obligations en actions en avril et décembre 2016, le solde des charges à répartir a été repris en totalité à la date de la conversion (34 K€).

6.9 Détail des produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est le suivant :

	Montants en K€
Avoirs à recevoir des fournisseurs	13
Etat-produits à recevoir	238
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	2
TOTAL	253

6.10 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 16 629 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 8 999 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 7 630 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

6.11 Emprunts et dettes financières

Les principales variations des dettes financières sont relatives :

- Aux emprunts obligataires :

La société a émis deux emprunts obligataires, l'un en 2012 et l'autre en 2013.

- En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin 2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.
  Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :
  - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
  - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.

  Ces emprunts obligataires sont entièrement convertis au 31 décembre 2016. En effet :
  - ✓ 1 obligation de valeur nominale de 145 462,46 euros a été convertie en actions le 29 octobre 2015. 6.182 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 23,52 euros par actions.
  - ✓ 64 obligations de valeur nominale moyenne de 193 168,28 euros ont été converties en actions de préférence et différentes catégories de BSA le 15 décembre 2016. 525 406 actions de préférence ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 23,52 euros par actions.

- En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.
  Cet emprunt obligataire est entièrement converti au 31 décembre 2016. En effet :

- ✓ 15 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions le 4 septembre 2015. 100.005 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 14,99 euros par actions.
- ✓ 85 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions le 18 avril 2016. 566.695 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 14,99 euros par actions.

- A deux emprunts bancaires :

La Société a conclu :

- en 2011, une convention de prêt avec la banque Neuflize OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.
  Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016. Par conséquent, au 31 décembre 2016, la ligne de crédit est remboursée dans sa totalité.

- en mars 2011, un prêt auprès de BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 3.73% puis renégocié au taux de 2.9% à compter de janvier 2015 d'une durée de 60 mois. Le prêt a été intégralement remboursé en mars 2016.

Par conséquent la société n'a plus d'emprunts bancaires au 31 décembre 2016.

6.12 Capitaux propres

6.12.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2016, le capital social de la Société s'élève à 385.725,32 euros, divisé en 38.572.532 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital est constitué au 31 décembre 2016 de :

- 38.013.375 actions ordinaires
- 33.751 actions de préférence convertibles en actions ordinaires (« les actions de préférence »)
- 525.406 actions de préférence 2016 (« les actions de préférence-2016»).

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 17.693.707 du fait de ces titres supplémentaires en circulation.

- Options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées :
  - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 324 097
  - ✓ BSPCE : 2 378 588
  - ✓ BSA : 87 500

  L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 22 253 M€ et une dilution du capital de 6,7%

- Options dont le prix d'exercice est supérieur ou égal au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées :
  - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 116 000
  - ✓ ABSA : 191 205
  - ✓ BSA : 32 870

  L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 5 363 M€ et une dilution du capital de 0,9%

- Options dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées :

- ✓ Stock-options attribués aux salariés : 245 000
- ✓ BSA : 86 334

  L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 4 706 M€ et une dilution du capital de 0,9%

En conséquence, les instruments donnant accès au capital de la Société restant en circulation entraîneraient en cas d'exercice de tous ces bons une dilution maximale d'environ 8,2% hors exercices de bons d'émissions d'actions, des actions de préférence liées à la conversion des obligations convertibles en actions et hors options fondées sur des critères spéciaux de performance.

- Bons d'émission d'actions :

  3 443 317 bons d'émission d'actions pourraient être exercés dans le cadre du Programme d'augmentation de capital par exercice d'Options (PACEO) dont 103 317 avec la Société Générale et 3 340 000 avec le Crédit Agricole.

  L'exercice de ces BEA entrainerait une dilution du capital de 11,6%

- Actions de préférence relatives à la conversion des obligations convertibles dont les conditions sont détaillées aux paragraphes 12.3, 12.4 et 12.5 du présent rapport :
  - ✓ Actions de préférence convertibles en actions ordinaires : 1 947 148
  - ✓ BSA Nominal : 9 013
  - ✓ BSA Capitalisé : 233 268
  - ✓ BSA conversion : 60 000

  L'exercice de ces actions de préférence et BSA entrainerait une augmentation des capitaux propres de 602 K€ une dilution du capital de 5,5%

- Options fondées sur des critères spéciaux de performance dont les conditions sont détaillées aux paragraphes 12.3, 12.4 et 12.5 du présent rapport :
  - ✓ BSPCE : 3 118 082
  - ✓ BSA : 2 055 136
  - ✓ Conversion des AGAP en actions ordinaires : 3 366 149

  L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 60 054 M€ et une dilution du capital de 18,1%

L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

A noter toutefois qu'en cas d'exercice de ces 17.693.707 titres (hors l'exercice des 3 443 317 bons d'émission d'actions de prix d'exercice est inconnu à l'avance), le montant des capitaux propres serait augmenté de 93 millions d'euros.

6.12.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2016
Capital social	350 059	35 666		385 725
Bons de souscription/BEA	320 800	140		320 940
Prime d'émission	110 352 976	54 692 826	1 472 198	163 573 604
Résultat de l'exercice	<26 478 431>	<27 270 721>	<26 478 431>	<27 270 721>
Report à nouveau	<103 135 710>	<26 478 431>		<129 614 141>
Total capitaux propres	**<18 590 306>**	**979 480**	**<25 006 233>**	**7 395 408**
Autres Fonds Propres	**9 331 391**			**9 331 391**

6.12.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2016 ont été les suivantes :

En janvier 2016, le capital a été augmenté de 28,55 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 0,48 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (480 actions),
- ✓ 0,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓ 0,375 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (375 actions).
- ✓ 1,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d' Administration du 17 juin 2008 (1 500 actions).

En février 2016, le capital a été augmenté de 14,8 euros, assortis d'une prime d'émission de 6 K€ à la suite de l'exercice de 1,48 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 480 actions).

En avril 2016, le capital a été augmenté de 13 517,88 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 615 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (5 000 actions),
- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (4 000 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 000 actions),
- ✓ 10 273 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (10 273 actions),
- ✓ à l'émission de 566 695 actions suite à la conversion de 85 obligations sur un total de 100 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en avril 2012.
- ✓ à l'émission de 764 820 actions à bons de souscription d'actions suite à l'apport d'un fonds privé américain, RA Capital Management.

En mai 2016, le capital a été augmenté de 10 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 000 actions),

En juin 2016, le capital a été augmenté de 3 263,97 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 4 307 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 326 097 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (326 097 actions),
- ✓ 300 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (300 actions),

En juillet 2016, le capital a été augmenté de 5 645,59 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 8 006 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 563 000 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (563 000 actions),
- ✓ 559 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (559 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 000 actions),

En août 2016, le capital a été augmenté de 3 841,64 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 5 202 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 383 664 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (383 664 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓

En septembre 2016, le capital a été augmenté de 45 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 21 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (4 000 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions),

En octobre 2016, le capital a été augmenté de 3 687,17 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 4 136 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 365 422 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (365 422 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓ 2 795 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (2 795 actions),

En novembre 2016, le capital a été augmenté de 3 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 3 K€ à la suite de l'exercice de 300 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (300 actions),

En décembre 2016, le capital a été augmenté de 5 608,16 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 12 372 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 59 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 1er juillet 2010 (59 actions),
- ✓ 600 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (600 actions),
- ✓ 1 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (1 000 actions),
- ✓ à l'attribution définitive des actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2015 (33 751 actions)
- ✓ et à l'émission de 525 406 actions de préférence et de divers bons de souscription d'actions suite à la conversion de 64 obligations sur un total de 65 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en 2013.

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2016, le capital de la société AB Science est composé de 38 572 532 actions dont 19 218 207 actions ont un droit de vote double.

6.13 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 9 331 K€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédictivité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4 432 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une

molécule thérapeutique innovante, pour 4 899 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5 764 K€ déblocables en 3 phases.
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

6.14 Provisions

L'évolution des provisions pour charges s'analyse comme suit au cours des exercices 2015 et 2016 :

(En Milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour impôt	Total
31-déc-14	50	367	417
Dotations	0	10	10
Reprises utilisées	(50)	(377)	(427)
Reprises non utilisées			0
31-déc-15	0	0	0
Dotations	69	151	220
Reprises utilisées			0
Reprises non utilisées			0
31-déc-16	69	151	221

6.14.1 Provisions pour litiges

La provision pour litiges d'un montant global de 69 K€ au 31 décembre 2016 (montant doté sur l'exercice 2016) est relative à un litige prudhommal né de la rupture d'un contrat de travail.

6.14.2 Provisions pour impôt

Au 31 décembre 2016, les provisions pour charges (151 K€), relatives aux provisions pour impôts constituées au cours de l'exercice concernent :

- une provision suite à une proposition de rectification notifiée en février 2017 en matière de taxe sur les salaires pour l'année 2013. Au titre de cette proposition de redressement, une provision de 18 K€ a été constituée. Par ailleurs, sur la base de cette proposition de redressements, une provision pour risque fiscal de 12 k€ a été également constituée au titre des exercices 2014 et 2015.

- une provision de 121 K€ en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2013, 2014 et 2015. Suite au contrôle fiscal en cours à la date du présent rapport et à l'avis donné par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre du crédit d'impôt recherche 2015, la provision concerne principalement le risque d'exclusion par l'administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance.

6.15 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer est le suivant :

	Montants en Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	7 629 966
Clients, avoirs à établir	2 379
Provision congés payés	390 076
Personnel - charges à payer	1 097 701
Personnel - notes de frais charges à payer	6 327
Provisions charges sociales sur congés à payer	186 787
Provisions charges sociales sur primes à payer	429 961
Etat - charges à payer	172 707
Intérêts courus - banques	8 254
TOTAL	9 924 158

7 Informations sur le compte de résultat

7.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 25 291 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 29 219 K€ représentant le total des charges d'exploitation comptabilisées au 31 décembre 2016 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

7.2 Détails des produits

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2016 s'élève à 1 665 K€, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

7.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un gain de 412 K€ et s'explique principalement par la comptabilisation des faits suivants :

- solde de dettes fournisseurs anciennes non réclamées, 666 K€
- paiement des sanctions réclamées par l'AMF, 200 K€

8 Autres Informations

8.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2016 est de 118 personnes contre 136 personnes au 31 décembre 2015.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 5 collaborateurs au 31 décembre 2016, contre 10 au 31 décembre 2015.
Le Groupe emploie 123 personnes au 31 décembre 2016 contre 146 personnes au 31 décembre 2015, 114 personnes sont salariées en France, 4 en Allemagne et 5 aux Etats-Unis.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

- Dirigeant salarié : 1 personne
- Cadre : 113 personnes
- Non cadre 4 personnes

8.2 Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel concernent les engagements de retraite.
La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.
Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2016, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 457 K€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

8.3 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés :	40	360
Nantissement du fonds de commerce (3)	*0*	*144*
Garantie donnée (1)	*40*	*216*
Engagements reçus :	935	1 025
BPIFrance :		
Subventions à recevoir (2)	*70*	*160*
Avances conditionnées à recevoir (2)	*865*	*865*

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

(3) Suite au remboursement total de la ligne de crédit d'un montant initial de 1 200 K€ auprès de la banque Neuflize OBC et de l'emprunt bancaire de 500 K€ auprès de la BNP Paribas, les nantissements donnés en garantie du remboursement de ces sommes ont été levés.

8.4 Rémunérations des dirigeants

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- La rémunération et le montant de l'engagement de retraite du dirigeant est présentée dans le rapport financier annuel (paragraphe 8.4)
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2016 au titre de leurs mandats.

8.5 Impôts sur les bénéfices

Déficits fiscaux :

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1er exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2015 :	162 565 462
Déficit 2016 :	33 494 445
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2016 :	196 059 907

8.6 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

8.7 Tableau des filiales et participations

Nom de la filiale		Informations financières			
	Valeur nette des titres (€)	Capital ($)	Réserves et report à nouveau ($)	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2016 ($)
AB Science LLC	0	250 000	-536 830	100%	24 153

8.8 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées
Participations (en valeur nette)	0
Compte courant (en valeur nette)	37 922

8.9 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec la filiale détenue à 100% et d'autre part des transactions avec les mandataires sociaux de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

8.10 Informations sur les échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	48 422	2 000	46 422
Autres créances clients	427 702	427 702	
Autres créances	14 860 455	14 835 473	24 982
Charges constatées d'avance	1 180 565	498 741	681 824
TOTAL	16 517 144	15 763 916	753 228

ETAT DES DETTES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	8 254	8 254		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 628 686	16 628 686		
Autres dettes	3 482 775	3 482 775		
TOTAL	20 119 715	20 119 715	0	0

8.11 Plans d'options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de souscription en cours d'acquisition.

	PLANS										
	SO4C	**SO5B**	**SO5C**	**SO4D**	**SO5D**	**SO5E**	**SO6A**	**SO6B**	**SO6C**	**SO6D**	**SO6E**
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110 640
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice *(en euros)*	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Evolution du nombre d'options en cours de validité
Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	**482 143**	**688 131**
Options attribuées	110 640	95 490
Options exercées	-15 908	-11 395
Options annulées	-63 406	-290 084
Options expirées		
Options en circulation à la clôture de l'exercice	**513 469**	**482 143**

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	0,00	2,40
SO22A	0	0
SO22B	0	17,52
SO22C	20	24
SO22D	31,8	34,8
SO33A	23	23
SO33B	35,00	37,60
SO33C	49	50
SO10A	116 000	116 000
SO10B	10	10
SO10C	3	5
SO4A	2 234	2 338
SO4B	1145	1 145
SO4C	353	353
SO5A	35 974	36 533
SO5B	30 645	42 537
SO5C	7 000	7 000
SO4D	0	0
SO5D	74 946	92 112
SO5E	1 500	1 500
SO6A	70 675	86 055
SO6B	875	875
SO6C	54 490	79 940
SO6D	9 000	15 550
SO6E	108 460	
TOTAL	**513 469**	**482 143**

8.12 Bons de souscriptions d'actions

L'assemblée générale mixte du 26 décembre 2008 a décidé l'émission de 85 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA4 ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 7.680 euros, incluant une prime d'émission de 7.670 euros. Au 31 décembre 2010, les 85 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 9 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12.280 euros, incluant une prime d'émission de 12.270 euros. Au 31 décembre 2010, les 9 BSA ont été alloués et souscrits. La date limite d'exercice ayant été atteinte et les BSA n'ayant pas été exercés durant la période impartie, les 9 BSA sont donc caducs au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 830.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro. L'assemblée générale du 27 février 2010 a fixé le prix d'exercice par BSA de 15.61 euros, incluant une prime d'émission de 15.60 euros. Au 31 décembre 2010, les 830.000 ont été alloués et souscrits. L'exercice des 830.000 BSA est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme (Enregistrement ou Autorisation temporaire d'utilisation de groupe). Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a constaté le non réalisation de cet objectif et a donc constaté la caducité de 498.000 BSA. Par ailleurs, le solde des BSA en circulation (332 000) n'ayant pas été exercé durant la période d'exercice dont la date d'expiration était le 3 février 2016, le conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a donc constaté la caducité de 332.000 BSA.

L'assemblée générale du 8 septembre 2010 a décidé l'émission de 5.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Au 31 décembre 2010, les 5.000 BSA ont été alloués et souscrits. En 2013, 2 500 ont été constatés caducs. Le solde est donc de 2 500 BSA au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 76 112 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,50 euros, incluant une prime d'émission de 12,49 euros. L'exercice de ces BSA est conditionné à la réalisation des objectifs suivants :

Répartition des BSA exerçables par bénéficiaire		**Indication 1**	**Indication 2**	**Indication 3**	**Total**
a) Initiation étude clinique confirmatoire		5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte *(plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre du point a) précédant)*		10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché *(plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre des points a)et b) précédant)*		20%	20%	10%	50%
Répartition des BSA maximum exerçable par bénéficiaire	**Supérieur à 100M€**	**Supérieur à 250M€**	**Supérieur à 500M€**	**Supérieur à 1000M€**	**Total**
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Au 31 décembre 2012, les 76.112 BSA ont été alloués et souscrits.

Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 17 585 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,81 euros, incluant une prime d'émission de 15,80 euros. Au 31 décembre 2012, les 17 585 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil

d'Administration du 24 mai 2013 a décidé d'émettre et d'attribuer 15 285 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 17,98 euros, incluant une prime d'émission de 17,97 euros.
Au 31 décembre 2013, les 15 285 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 29 août 2014 a décidé d'émettre et d'attribuer 84 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 10,03 euros, incluant une prime d'émission de 10,02 euros.
Au 31 décembre 2014, les 84 000 BSA ont été alloués et souscrits.
En 2015, 25 666 ont été rendus caducs.
Le solde des BSA est de 58 334 au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration du 1er novembre 2014 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 pour émettre et attribuer 1 647 024 bons de souscriptions d'actions remboursables pour un prix unitaire de seize centimes d'euros conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros. Au 31 décembre 2015, les 1 647 024 BSAR ont été alloués et souscrits.
Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

- La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain Moussy) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 aout 2034 des actions issues des BSAR.
- Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
- Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros ;
- Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédent ladite date est supérieure à 50 euros.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 31 août 2015 a décidé d'émettre et d'attribuer 28 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 14,41 euros, incluant une prime d'émission de 14,40 euros.
Au 31 décembre 2015, les 28 000 BSA ont été alloués et souscrits.
En 2016, 14 000 BSA ont été constatés caducs par le conseil d'Administration du 30 août 2016. Le solde est donc de 14 000 BSA au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 28 juin 2016 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 30 août 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 14 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 13,30 euros, incluant une prime d'émission de 13,29 euros.
  Au 31 décembre 2016, les 14 000 BSA ont été alloués et souscrits.
- le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 332 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,61 euros, incluant une prime d'émission de 15,60 euros.
  Au 31 décembre 2016, les 332 000 BSA ont été alloués.

Date d'émission par l'Assemblée Générale	Date D'attribution des titres	Nom des bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donne droit chaque bon	Prix l'exercice d'un bon	Bons Attribuées	Bons rendus caduques	Bons exercés	Actions pouvant être souscrites à la date de clôture
26/12/2008	26/12/2008	Kinet, JP	1000	7 680,00	85			85 000
31/12/2009	03/02/2010	Arys, E.	1000	12 280,00	9	-9		0
		Moussy, A.	1	15,61	830 000	-830 000		0
08/09/2010	05/10/2010	Cottert, Ch	1	12,65	2 500			2 500
30/03/2012	02/05/2012	Pépin G.	1	15,80	17 585			17 585
	30/08/2012	Kinet, JP	1	12,50	76 112			76 112
	24/05/2013	Pépin G.	1	17,98	15 285			15 285
27/06/2014	29/08/2014	Costantini D.	1	10,03	14 000	-11 666		2 334
	29/08/2014	SAS Sixto	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	O'Neill M.	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Kinet, JP	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Paillaud, G	1	10,03	14 000	-14 000		0
	29/08/2014	Moussy P.	1	10,03	14 000			14 000
	01/11/2014	Benjahad, A.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Letard, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Moussy, A	1	8,92	1 617 614			1 617 614
	01/11/2014	Guy, L.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Turci, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Giorgiutti, P.	1	8,92	5 882			5 882
	31/08/2015	Reverdin, B	1	14,41	14 000			14 000
	31/08/2015	Placet, C.	1	14,41	14 000	-14 000		0
	30/08/2016	Blondel, C	1	13,30	14 000			14 000
28/06/2016	19/12/2016	Moussy, A.	1	15,61	332 000			332 000
Total								2 261 840

8.13 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de BSPCE en cours de validité à la clôture.

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007										
	BCE3-3A	**BCE3-3B**	**BCE2007-A**	**BCE2007-B**	**BCE2008-A**	**BCE2008-B**	**BCE2008-C**	**BCE2008-D**	**BCE2010-A**	**BCE2012**	**BCE2013**
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition : *Conditions de performance*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*	*Oui*
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023
Prix d'exercice *(en euros)*	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE20008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes : Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
  i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
  ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
     - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
     - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
  iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
     - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
     - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
  iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
  v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
  vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
  vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	**Indication 1**	**Indication 2**	**Indication 3**	**Total**
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte *(plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédant)*	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché *(plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a)et b) précédant)*	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	**Supérieur à 100M€**	**Supérieur à 250M€**	**Supérieur à 500M€**	**Supérieur à 1000M€**	**Total**
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2016	31.12.2015
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 976	3 233 975
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	-445
Options annulées	0	-40 554
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 976	3 192 976

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2016	31.12.2015
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007		
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 976	3 192 976

8.14 Plan des Actions de Préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015
Nombre d'actions autorisées	33 999
Nombre d'actions attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1
Conditions d'acquisition : *Conditions de présence et de performance*	*Oui*
Maturité du plan	16/12/2020
Prix d'exercice *(en euros)*	0

(*) Chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation (quatre ans à compter de la fin de la période d'acquisition) dans les conditions prévues ci-après :

(i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.

(ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).

(iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :

(a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;

(b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;

(c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

8.15 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

764 820 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) ont été émises le 21 avril 2016 au prix de 15,69 euros après une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédent la date de fixation du prix, soit 17,43 euros. Chaque ABSA est composé d'une action

ordinaire et d'un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA pourront permettre la souscription de 191 205 actions nouvelles supplémentaires au prix de 15,69 euros après la décote de 10%. La valeur théorique du BSA est équivalente à une décote supplémentaire de 5,2%.
Les BSA sont exerçables pendant deux ans à compter de leur émission. Ils ne sont pas cotés sur Euronext Paris. Au 31 décembre 2016, aucun bon de souscription n'a été exercé.